



Assemblée Générale 2026 des Actionnaires d'UCB

- Pour l'exercice 2025 : dividende brut de 1,45€ par action (+4%), mis en paiement le 6 mai 2026
- Approbation de tous les points soumis au vote figurant à l'ordre du jour
- Le Conseil d'Administration d'UCB est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants
- Le message de Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB accessible sur le site internet d'UCB

Bruxelles (Belgique), le 30 avril 2026 – 18h00 (CEST) – information réglementée – UCB a tenu aujourd'hui son Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (AGA). L'assemblée générale ordinaire et spéciale a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'entreprise a offert aux actionnaires la possibilité de participer en personne ou de voter par procuration. Lors de l'AGA 161,825,557 actions (soit 84,89% des actions avec droit de vote) étaient représentées.

Le message de Jean-Christophe Tellier, Chief Executive Officer d'UCB, publié à l'occasion de cette assemblée générale, est disponible sur le site [Internet](#) d'UCB.

Lors de son intervention, le CEO d'UCB, Jean-Christophe Tellier, a déclaré : « 2025 a été une année de solides performances et de progrès significatifs. Mais plus important encore, ce fut une année au cours de laquelle nous avons continué à renforcer la dynamique de notre activité, de notre pipeline et de notre impact pour les patients. C'est ce qui nous donne confiance pour l'avenir. »

L'assemblée générale a approuvé, pour l'exercice 2025, le paiement d'un dividende brut de 1,45 € par action (soit 1,015 € net par action après déduction du précompte mobilier belge de 30 %), via notre agent payeur, KBC Bank NV. Ce montant est à comparer à un dividende brut de 1,39 € par action pour 2024 (soit un dividende net de 0,973 € par action). La date ex-dividende est fixée au 4 mai 2026 et le dividende sera payable à partir du 6 mai 2026 (coupon n° 29).

Lors de l'Assemblée générale, les mandats de Jean-Christophe Tellier et de Cédric van Rijckevorsel ont été renouvelés en leur qualité d'administrateurs pour une durée de quatre ans.

L'assemblée générale a également pris acte du départ de la Professeure Dame Kay Davies. Lors de leurs interventions, Jean-Christophe Tellier, CEO, et Jonathan Peacock, Président du Conseil d'administration, ont exprimé, au nom d'UCB et en leur nom propre, leur plus profonde gratitude à la Professeure Dame Kay Davies pour sa contribution inestimable aux travaux du Conseil d'administration d'UCB, en tant que Présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération, ainsi que membre du Comité Scientifique.

Ils ont également remercié Rodolfo Savitzky, qui a quitté le Conseil d'administration avec effet à la fin de la journée.





En remplacement de Rodolfo, le Conseil d'administration a également annoncé lors de la réunion la cooptation de Judy Brown en tant que nouvelle membre. Judy rejoindra officiellement le Conseil le 1er mai 2026 et assumera la présidence du Comité d'Audit. Son mandat sera soumis à confirmation lors de l'Assemblée générale annuelle de 2027.

Judy dispose d'une vaste expérience en tant que CFO dans le secteur des soins de santé ainsi qu'en tant qu'administratrice au sein de sociétés cotées aux États-Unis. Le Conseil d'administration, ainsi que chacun de ses comités spécialisés, demeure composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. La composition du Conseil continuera également à respecter l'exigence du CSA (Code des sociétés et des associations), selon laquelle au moins un tiers de ses membres doit être de sexe différent de celui des autres membres.

Le curriculum vitae des membres du Conseil peut être consulté sur le site Internet d'UCB : <https://www.ucb.com/investors/corporate-governance>.

Tous les autres points de l'ordre du jour soumis au vote lors de l'assemblée générale ont été approuvés par les actionnaires, y compris le renouvellement du capital autorisé et l'autorisation de rachat d'actions propres. De plus amples informations, dont le détail des votes, seront bientôt disponibles sur le [site Internet](#) d'UCB :

Le rapport annuel intégré 2025 d'UCB peut être téléchargé depuis le site Internet d'UCB à l'adresse <https://www.ucb.com/investors/Download-center>. Il est également disponible sur le portail en ligne à l'adresse : <https://reports.ucb.com/>.

Les résultats financiers du premier semestre 2026 seront publiés le 30 juillet 2026.

L'Assemblée Générale de l'année prochaine se tiendra le 29 avril 2027.

Pour plus d'informations, contactez UCB :

Investor Relations

Antje Witte
T +32.2.559.9414
Antje.witte@ucb.com

Yvonne Naughton
T: +44-7566790245
yvonne.naughton@ucb.com

Sahar Yazdian
T: +32.2.559.9137
<mailto:sahar.yazdian@ucb.com>

Global Communications

Laurent Schots
T+32.2.559.9264





Laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com), est une société biopharmaceutique mondiale axée sur la découverte et le développement de médicaments et de solutions innovantes pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 9 000 personnes réparties dans près de 40 pays, la société a généré un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros en 2025. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB).

Déclaration prospective

Ce document contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « potentiel », « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne garantissent pas les performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent document.

Les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences comprennent, sans s'y limiter : la propagation et les impacts mondiaux des guerres et pandémies, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent





ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Vu ces incertitudes, il vous est conseillé de ne pas accorder une fiabilité induue à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont faites qu'à la date du présent document et ne reflètent pas les impacts potentiels des conflits, guerres et pandémies en cours ni ceux d'aucune autre adversité, sauf indication contraire. L'entreprise continue de suivre de près l'évolution de cette situation, afin d'évaluer l'importance financière de ces événements, le cas échéant, pour UCB.

UCB décline expressément toute obligation ou tout devoir de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent document (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

